

# DÉCLARATION DES NAISSANCES

Améliorer l'accès des enfants à la nationalité et prévenir l'apatridie

[Quel est le problème?](#)

[Que puis-je faire en tant que praticien de première ligne pour les réfugiés?](#)

[Que faut-il changer au niveau politique?](#)

[Plus d'informations contextuelles sur le problème et ressources supplémentaires](#)

## QUEL EST LE PROBLÈME?

La non-déclaration de la naissance d'un enfant peut **mettre les enfants en danger** et entraîner de **graves violations des droits de l'homme**.

- Un enfant dont la naissance n'est pas déclarée court un risque accru de ne pas être considéré comme un ressortissant d'un pays et de ne pas pouvoir accéder à d'autres droits, tels que l'éducation, les prestations sociales et les soins de santé.
- Un enfant réfugié dont la naissance n'a pas été déclarée a peu de chances d'obtenir des documents de voyage ou de franchir les frontières légalement, ce qui l'expose à un risque plus élevé de devoir entreprendre des voyages dangereux pour atteindre un pays sûr.
- Un enfant réfugié apatride peut courir un risque accru de vivre dans l'extrême pauvreté pendant de longues périodes et d'être entraîné dans des situations d'exploitation pour survivre, notamment la traite des êtres humains, le travail des enfants, le mariage d'enfants, devenir un enfant soldat ou être victime d'autres abus.

## QUE PUIS-JE FAIRE EN TANT QUE PRATICIEN DE PREMIÈRE LIGNE POUR LES RÉFUGIÉS?

**Les 4 R : Reconnaître, recenser, référer et se renseigner!**

### 1. Reconnaître le risque d'apatridie

Lors de la déclaration d'un enfant demandeur d'asile, ne supposez pas que l'enfant a la même nationalité que ses parents ou celle du pays dans lequel il est né. Considérez l'importance de la déclaration des naissances et posez délicatement des questions pour aider à identifier un risque d'apatridie. Par exemple:

- Est-ce que la naissance de l'enfant a été déclarée? Était-il impossible de déclarer la naissance de l'enfant en raison de circonstances liées au statut de réfugié (par exemple, parce que l'enfant est né en transit ou que la déclaration de la naissance nécessite un contact avec les autorités du pays qu'il a fui)? (Remarque: les réfugiés ne doivent pas être tenus de contacter les autorités d'un pays dans lequel ils craignent d'être persécutés)

- Est-ce que l'enfant a un acte de naissance? Est-ce qu'un acte de naissance peut être obtenu?
- Si l'enfant a un acte de naissance, est-ce qu'il constitue une preuve de nationalité?
- Si l'enfant a un acte de naissance, est-ce que les deux parents figurent sur le document? Dans la négative, cela pourrait-il entraîner des difficultés pour que l'enfant soit reconnu comme ayant la même nationalité que l'un des parents?
- La mère de l'enfant a-t-elle rencontré des problèmes pour déclarer la naissance de son enfant parce qu'elle est une femme? Est-elle originaire ou se trouve-t-elle actuellement dans un pays qui ne donne pas aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes de déclarer la naissance d'un enfant ou de transmettre leur nationalité?

D'autres questions sont disponibles ici: [Identifier l'apatridie: Questions pour aider à identifier le risque d'apatridie de l'enfant](#)

## 2. Recenser l'absence de déclaration des naissances et l'apatridie potentielle

Si vous constatez que la naissance d'un enfant n'a pas été déclarée et/ou qu'il risque d'être apatride, inscrivez ces informations importantes sur tous les documents relatifs à l'enfant. N'enregistrez pas de nationalité présumée dans aucun document à moins que l'enfant n'ait la preuve de cette nationalité. Si un formulaire n'a pas de champs vous permettant d'enregistrer avec précision l'apatridie, notez-le quelque part sur le formulaire pour prouver l'enregistrement, et informez-en le(s) parent(s), le tuteur ou le titulaire de l'autorité parentale que cela peut être important pour l'enfant à l'avenir. Conservez également des copies de tous les documents pertinents dans votre dossier afin de pouvoir y accéder ultérieurement le cas échéant.

## 3. Référer les enfants vers des conseils, un soutien et des informations d'experts

Essayez de savoir s'il est possible de déclarer la naissance de l'enfant et dirigez l'enfant vers des organisations spécialisées dans les droits de l'enfant, l'apatridie et la nationalité dans votre pays de travail pour voir si elles peuvent vous aider. Certains de [nos membres](#) pourraient être en mesure d'aider. Partagez les dépliants publiés par le bureau de déclaration des naissances ou d'autres agences compétentes dans le pays dans lequel vous travaillez, par exemple, [celui-ci publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés \(UNHCR\) pour la Bosnie-Herzégovine](#). Téléchargez et utilisez notre [guide/poster](#) (guide/affiche) pour les intervenants auprès des réfugiés et notre [short guide](#) (mini-guide) pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.

## 4. Se renseigner sur la déclaration des naissances et la prévention de l'apatridie.

Vous trouverez un peu plus d'informations ci-dessous, et beaucoup plus sur nos sites Web (liens ci-dessous).

- Regardez notre [webinaire sur la déclaration des naissances et la prévention de la l'apatridie](#). Pour en savoir plus sur la déclaration des naissances et l'apatridie des enfants:
- Parcours des apatrides: [Déclaration des naissances](#) et [droits des enfants](#)

- Exposé thématique du Réseau européen sur l'apatridie: [Déclaration des naissances et prévention de l'apatridie en Europe: identifier les bonnes pratiques et les obstacles restants](#)
- [Note du HCR: Déclaration des naissances](#)
- [UNICEF: Qu'est-ce que la déclaration des naissances et pourquoi est-ce important?](#)
- HCR et UNICEF: [Note d'information sur la discrimination à l'égard des femmes en matière de déclaration des naissances](#)

## QUE FAUT-IL CHANGER AU NIVEAU POLITIQUE?

- **Les États devraient garantir un accès immédiat, gratuit et universel à la déclaration des naissances et aux actes de naissance** établissant l'identité juridique et les liens familiaux au moment de la déclaration pour tous les enfants, quel que soit le statut de leurs parents en matière d'immigration ou de citoyenneté/nationalité. Une preuve de naissance documentaire doit être délivrée à tous les enfants, y compris ceux nés en transit, s'ils n'ont pas pu faire enregistrer leur naissance au cours du voyage.
- Les officiers de l'état civil, les décideurs en matière de nationalité, les travailleurs sociaux pour enfants, les juges et autres fonctionnaires compétents devraient **recevoir une formation adéquate sur l'apatridie des enfants.**
- **Les obstacles à la déclaration des naissances et à l'acquisition de la nationalité par les enfants devraient être éliminés**, par exemple, les exigences de preuves onéreuses, les frais inabornables, les pratiques discriminatoires, les procédures complexes et le partage de données des hôpitaux et des officiers de l'état civil avec les agents de l'immigration.
- **Les États devraient promulguer des garanties juridiques complètes dans leurs lois sur la nationalité** pour faire face à toutes les situations dans lesquelles des enfants pourraient naître apatrides sur leur territoire, lorsque des garanties partielles sont en place, celles-ci doivent être renforcées pour prévenir l'apatridie dans tous les cas. Les garanties doivent être pleinement mises en œuvre dans la pratique pour garantir le droit de l'enfant à une nationalité.

## PLUS D'INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR LE PROBLÈME ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

**Pour les enfants nés de réfugiés en transit ou en exil, il peut être très difficile de satisfaire aux exigences en matière de preuves pour la déclaration des naissances.** Les pays européens ont des règles différentes concernant les preuves requises pour déclarer une naissance. De nombreux États exigent des preuves de l'heure et du lieu de naissance et de l'identité d'au moins un parent afin de déclarer la naissance d'un enfant, mais les parents réfugiés peuvent ne pas avoir ces preuves si leur enfant est né en transit, ou s'ils sont apatrides, sans papiers ou ne possèdent pas les documents essentiels.

**Les pratiques problématiques de déclaration des naissances peuvent exacerber le risque d'apatridie chez les enfants de réfugiés.** L'information sur la nationalité des parents est essentielle pour établir la nationalité de l'enfant ou le risque d'apatridie, car la plupart des enfants acquièrent une nationalité de l'un de leurs parents ou des deux par

filiation. Toutefois, de nombreux enfants sont déclarés comme ayant la même nationalité que leurs parents sans qu'il soit vérifié si l'enfant a effectivement cette nationalité. Des exigences strictes en matière de preuve pour la déclaration des naissances, des amendes punitives et des procédures judiciaires compliquées en cas de déclaration tardive, ou encore l'obligation légale pour les fonctionnaires de l'état civil de signaler les migrants en situation irrégulière aux services d'immigration, sont autant de facteurs qui peuvent empêcher les parents d'enregistrer les naissances. Toutes ces pratiques augmentent le [risque d'apatridie des enfants en Europe](#).

**La loi internationale protège le droit des enfants à une nationalité.** Le droit de chaque enfant à une nationalité est clairement établi dans le droit international (par exemple, l'article 7 de la [Convention internationale des droits de l'enfant](#), qui est obligatoire pour tous les États européens). [Le droit international](#) exige également que les États adoptent des protections juridiques pour prévenir l'apatridie, par exemple pour donner aux enfants qui seraient autrement apatrides le droit d'acquérir la nationalité de leur pays de naissance. La déclaration des naissances est vitale pour établir l'identité juridique et prévenir l'apatridie des enfants. De même, les actes de naissance sont des preuves essentielles pour aider à confirmer la nationalité.

**Seule la moitié environ des pays européens disposent de [garanties complètes en matière de protection de l'apatridie des enfants](#).** Dans certains pays, la loi exclut de nombreux enfants car elle exige que l'enfant ou un parent réside légalement dans l'état d'accueil. Dans d'autres pays, la loi exige une procédure de demande et le paiement de frais, ce qui empêche de nombreux enfants d'acquérir une nationalité. Les fonctionnaires, les parents et les enfants ignorent souvent l'existence de garanties juridiques, et parfois les fonctionnaires ne les mettent pas en œuvre parce que l'apatridie de l'enfant n'a pas été identifiée.

**Les enfants qui sont apatrides et/ou qui n'ont pas de preuve de nationalité peuvent faire face à de nombreuses difficultés**, y compris des obstacles à l'accès à l'éducation, aux prestations sociales et aux soins de santé. Ils peuvent ne pas être autorisés à voyager à l'extérieur de leur pays de résidence, par exemple pour rendre visite à leurs grands-parents et à d'autres membres de leur famille. Lorsqu'ils atteignent l'âge adulte, ils peuvent faire face à des difficultés supplémentaires: être dans l'impossibilité de travailler, d'accéder à l'enseignement supérieur, de louer un logement ou d'acheter une propriété, ou d'entreprendre de nombreuses autres activités essentielles. De plus, ils peuvent être exposés à un risque accru d'exploitation.

### Obtenir plus d'informations

[European Network on Statelessness](#) (Réseau européen sur l'apatridie)

[Stateless Journeys](#) (Parcours des apatrides)

[Statelessness Index](#) (Index sur l'apatridie)

[UNHCR's Ending Statelessness website](#) (Site du HCR des Nations Unies Mettre fin à l'apatridie)

[UNHCR's Self-Study Module on Statelessness](#) (Module d'auto-apprentissage du HCR sur)

[Institute on Statelessness and Inclusion](#) (l'apatridie Institut sur l'apatridie et l'inclusion)

[Statefree](#)

Suivez un cours à [l'Institut sur l'apatridie et l'inclusion](#) ou à [l'université de Melbourne](#).

Les organisations en Europe peuvent [contacter le Réseau européen sur l'apatridie](#) au sujet des possibilités de formation.

Vous pouvez également [vous inscrire à notre liste de diffusion/bulletin](#).



« NOUS NE SOMMES PAS ALLÉS À L'ÉCOLE PARCE QUE NOUS DEVIONS TRAVAILLER AVEC MON ONCLE POUR SURVIVRE. CE N'EST PAS FACILE. J'AI ÉTÉ ARRÊTÉ À PLUSIEURS REPRISES PAR LA POLICE ET MENACÉ D'ÊTRE ARRÊTÉ ET CONDAMNÉ À UNE AMENDE PARCE QUE JE N'AVAIS PAS DE CARTE D'IDENTITÉ. J'AI VÉCU DANS LA PEUR. »

~ RAMAN, NÉ ET ÉLEVÉ APATRIDE EN SERBIE, AVANT D'OBTENIR DES DOCUMENTS CONFIRMANT SON IDENTITÉ  
(SOURCE: HCR ET UNICEF, METTRE FIN À L'APATRIDIE DES ENFANTS EN EUROPE)